



Extrait du compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2020

Consultable dans sa totalité en Mairie aux heures habituelles d'ouverture au public

Etaient présents : M. BOUCHER, Mmes DUBUISSON, JEANNIN, M. LAGACHE, Mme CHAMBEURLANT, MM. ALIA, BOURGUIGNON, SCHMITT, DUBOIS, Mmes REMOND, PERRET, OUSSALEM, M. JARNAC, Mme GOULART FROEHLICH, MM. CLAVIER, ANDRYSIAK.

Etaient absents M. LLERES, Mmes BOSINO (pouvoir à Mme JEANNIN), MICHOT

Madame Sylvie JEANNIN est désignée en qualité de secrétaire de séance

Vu les circonstances exceptionnelles d'épidémie liées au COVID-19 et pour des raisons de sécurité sanitaire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal avoir fait le choix de délocaliser la tenue de la présente réunion de la Mairie à la salle polyvalente, sise rue Raymond Maillet. Monsieur le Préfet ayant été informé de cette décision le 28 mai 2020 ; accusé réception du 15 juin 2020.

Demande d'ajout de deux points à l'ordre du jour

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'ajout de deux points :

- Désignation de délégués pour le conseil d'administration de la Mission Locale
- Remboursement du prix de concessions vendues dans le cimetière communal

Adoption du compte rendu de séance du 09 juin 2020

Deux remarques concernant des erreurs de plume sont prises en compte et acceptées par l'assemblée qui adopte à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 09 juin 2020.

Compte de gestion 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur Damien DEVOS, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2019

Après avoir effectué la présentation du compte administratif 2019 dressé par ses soins pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les résultats au 31.12.2019 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent au 31.12.2019 : 787 977.73 €

Section d'investissement :

Un excédent au 31.12.2019 : 120 119.95 €

Reste à réaliser (investissement) :

Soit un déficit de 97 361 €

Toutefois, compte tenu de dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche, le 26 décembre 2019 et de la répartition de son patrimoine entre ses membres, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'apporter une rectification aux excédents de fonctionnement et d'investissement 2019 constatés afin d'intégrer le déficit de fonctionnement et l'excédent d'investissement de ce syndicat.

Fonctionnement :

Déficit de fonctionnement à la dissolution dudit syndicat : 2 066.82 €

Soit un excédent 2019 rectifié pour la commune de 785 910.91 €

Investissement :

Excédent d'investissement à la dissolution dudit syndicat : 2 480.23 €

Soit un excédent 2019 rectifié pour la commune de 122 600.18 €

Monsieur le Maire quitte la séance, laissant ainsi la présidence à Monsieur ALIA Dorothé, élu à l'unanimité par les membres du conseil, Président de séance.

Le quorum restant valablement atteint après le départ de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2019 et les résultats rectifiés.

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

Affectation des résultats 2019

Le compte de gestion et le compte administratif 2019 ayant été précédemment approuvés, conformément à l'instruction comptable M14,

Compte tenu des résultats et pour permettre la réalisation du budget 2020 et couvrir le déficit des restes à réaliser, le conseil municipal à l'unanimité affecte les résultats de la manière suivante :

Maintenir à l'article 001 – Excédent d'investissement :	122 600.18 €
Affecter à l'article 1068 (recettes d'investissement) :	250 000.00 €
Reporter à l'article 002 - Excédent de fonctionnement :	535 910.91 €

Vote du budget primitif 2020

Attribution des subventions 2020

Reprise des résultats

Vote du taux des taxes foncières 2020

Le projet de budget tel qu'il est présenté, s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Montant de la section de fonctionnement : 2 233 517 €

Montant de la section d'investissement : 1 700 976 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée à l'unanimité adopte le budget tel que présenté.

Attribution des subventions 2020

Le conseil municipal à l'unanimité des membres autorisés à voter, décide de l'attribution des subventions aux différentes associations pour un montant total de 19 513 € et 500 € en faveur du CCAS de la commune.

Reprise des résultats

Le conseil municipal, au vu du budget précédemment adopté, décide à l'unanimité de reprendre dans ses comptes les résultats rectifiés tels que :

Article 001 – Excédent d'investissement : 122 600.18 €

Article 1068 (recettes d'investissement) : 250 000.00 €

Article 002 – Excédent de fonctionnement : 535 910.91 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 147 826 €

Recettes : 50 465 €

Vote du taux des taxes foncières 2020

Après avoir estimé les besoins, le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire pour 2020 les taux de 2019.

Remboursement des frais de mise à disposition de la salle polyvalente

Les mesures prises durant la crise sanitaire, ont conduit la collectivité à fermer tous les bâtiments publics. Toutes manifestations, même familiales étaient interdites, de ce fait, les administrés qui avaient réservé la salle polyvalente n'ont pas pu l'occuper.

Cette situation ne relevant pas de la responsabilité des personnes concernées et la collectivité n'ayant à cette occasion, supporté aucun frais de fonctionnement supplémentaires, Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement des sommes perçues.

Après délibération, le conseil municipal autorise le remboursement du montant encaissé aux personnes concernées.

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire apporte des précisions quant au rôle de la CCID :

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité dresse une liste de 32 noms de personnes qui sera soumise au choix du Directeur Régional des Finances publiques.

Détermination du nombre de membres élus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et élection de ces derniers

Monsieur le Maire informe l'assemblée; le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public communal. Il est géré par un conseil d'administration présidé par le Maire (le Président de droit), renouvelé dans les deux mois après l'élection municipale.

Dans un premier temps, le conseil municipal à l'unanimité, fixe à 8 personnes le nombre de membres.

Dans un second temps, procède au vote au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour élire les 4 membres représentant le conseil municipal.

Sont élus au conseil d'administration du CCAS : Martine DUBUISSON
Dorothe ALIA, Claude BOURGUIGNON, Annie REMOND

POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR :

Désignation de délégués pour le conseil d'administration de la mission locale

Après délibération, Madame Sylvie JEANNIN est désignée en qualité de déléguée titulaire, Madame Martine DUBUISSON est désignée en qualité de déléguée suppléante. ayant la charge de représenter la commune au sein du conseil d'administration de la mission locale.

Remboursement du prix de concessions vendues dans le cimetière communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande émanant d'une personne ayant fait, l'acquisition de deux concessions au cimetière de la rue de la République (acte de concession du 16 mai 2019 – concession A 24 et A 24 bis) et qui ne souhaite plus les conserver.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et délibération, le conseil municipal accepte :

- de reprendre les concessions A24 et A 24 bis
- de procéder au remboursement de la somme de 320 € au profit de l'acquéreur

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 44